

LA MUSIQUE AU CŒUR

DE VOTRE COMMUNE

DES FORFAITS DÉDIÉS AUX PETITES COMMUNES
JUSQU'À 5 000 HABITANTS

TARIFS 2026 · POLYNÉSIE FRANÇAISE

DES FORFAITS DÉDIÉS AUX PETITES COMMUNES

UN FORFAIT TOUT-EN-UN

Fêtes nationales, fêtes de village, vide-greniers, concerts, spectacles, bals, réveillons... La musique joue un rôle essentiel dans la vie de votre commune et de vos concitoyens. Elle est le fruit du travail de créateurs qui ont confié à la Sacem, depuis 1851, la mission de collecter et de répartir leurs droits.

Engagée aux côtés de l'**AMF**, la Sacem a repensé ses forfaits annuels en 2025. Plus simple, le tarif est défini selon la **taille de la commune** et le **nombre d'événements**. Un seul forfait intègre :


Événements en musique

Fêtes nationales, locales, à caractère social, Fête de la musique.


Fond sonore équipements

La musique d'ambiance diffusée dans vos équipements municipaux.


Site Internet sonorisé

La musique diffusée sur le site Internet de la commune.


Attente téléphonique

L'attente téléphonique musicale des services de la commune.

PLUS SIMPLE, PLUS ÉCONOMIQUE, PLUS COMPLET

DÉCLARATION UNIQUE EN LIGNE

Une seule déclaration, en quelques clics, pour **toutes vos diffusions musicales** de l'année.

PLUS DE TRANSPARENCE

Vous connaissez à l'avance votre **budget de droits d'auteur annuel**.

UN COÛT MAÎTRISÉ

Le tarif comporte désormais les événements, les équipements, le site Internet et l'attente téléphonique.

LA TRANQUILLITÉ JURIDIQUE

Vous avez l'assurance de **respecter la législation**.

COMMUNES JUSQU'À 500 HABITANTS

FORFAIT ANNUEL PAR COMMUNE · DROITS SPRÉ INCLUS
Jusqu'à 500 habitants

Quel que soit le nombre d'événements

18 140
XPF / AN

COMMUNES DE 501 À 5 000 HABITANTS

FORFAIT ANNUEL PAR COMMUNE

	FORFAIT ANNUEL PAR COMMUNE · DROITS SPRÉ INCLUS		
	501 à 2 000 hab.	2 001 à 3 500 hab.	3 501 à 5 000 hab.
JUSQU'À 3 ÉVÉNEMENTS	24 500 XPF	34 200 XPF	42 800 XPF
DE 4 À 6 ÉVÉNEMENTS	41 600 XPF	58 280 XPF	72 800 XPF
À PARTIR DE 7 ÉVÉNEMENTS par événement supplémentaire	4 850 XPF	6 800 XPF	8 500 XPF

-25 %

Ces tarifs **incluent déjà la réduction de 25 %** au titre de l'accord de partenariat AMF — SACEM, ainsi que les **droits Spré**.

POPULATION DE RÉFÉRENCE

NOUVEAU · CALCUL PLUS FAVORABLE

Le nombre d'habitants retenu par l'accord AMF — SACEM se base sur les données de l'INSEE et se compose :

- de la **population permanente** de la commune ;
- le cas échéant, de la **population non-permanente** (capacité d'accueil — dont le calcul a été revu à la baisse) minorée de **50 %**.

QUELS ÉVÉNEMENTS SONT INCLUS ?

ÉVÉNEMENTS INCLUS DANS LE FORFAIT

- 1 Les événements **organisés par la commune** dont le budget des dépenses ne dépasse pas **596 658 XPF** et le prix d'entrée **2 386 XPF** (4 773 XPF si repas).
- 2 Les événements **organisés par les associations pour le compte de la commune**, uniquement lors des fêtes nationales ou locales, des événements à caractère social et la Fête de la musique, sur présentation d'un justificatif (délibération en conseil municipal déléguant l'organisation).

CAS NON INCLUS

Tous les autres cas (repas festif d'un club de sport, thé dansant organisé par une association...) sont à déclarer directement par les associations et ne peuvent être inclus dans le forfait. La commune peut néanmoins prendre en charge le paiement des droits au **tarif des associations** en contactant sa délégation Sacem.



OUVERTURE DE LA DÉCLARATION EN LIGNE · JANVIER 2026

Rendez-vous sur **sacem.fr** > clients > rechercher une autorisation > mairie.

La musique accompagne nos vies depuis 1851, et la SACEM accompagne celles et ceux qui la créent. Société à but non lucratif, la SACEM Polynésie contribue à la vitalité et au rayonnement de la création musicale du fenua, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.



PLUS DE 96M
D'ŒUVRES FRANÇAISES
& INTERNATIONALES



PLUS DE 750
CRÉATEURS & ÉDITEURS
RÉMUNÉRÉS

Ensemble, faisons vivre
la musique du fenua



5 ARCHIPELS
DE POLYNÉSIE
COUVERTS

Société · Marquises · Tuamotu
Gambier · Australes



PRINCIPALE
RÉMUNÉRATION
DES CRÉATEURS

auteurs, compositeurs, éditeurs



UN ACTEUR CULTUREL
LOCAL ENGAGÉ
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE